

Conditions Générales de Vente

CGV complètes de FINSECUR à cette adresse : <https://www.finsecur.com/cgv/>

Prestation de Formation

Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre FINSECUR et son client, pour la réalisation d'une prestation de formation à destination des professionnels et des entreprises.

Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent via le portail web : www.finsecur.catalogueformpro.com ou par mail. Un dossier de formation sera créé dans le logiciel de gestion après un entretien obligatoire avec le responsable de l'inscription du client. Une confirmation et un devis sont adressés par courrier et/ou par e-mail, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires de la formation.

Sur demande du client, une convention de formation en double exemplaire est transmise par courrier et/ou par e-mail, à charge pour le responsable de l'inscription du client de la retourner dûment signée et tamponnée 15 jours au moins avant le début de la formation.

Conditions de prix

Les tarifs s'entendent prix nets hors taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires, ils comprennent la formation ainsi que les supports pédagogiques, physiques et/ou dématérialisés.

Conditions de règlement

Pour les clients disposant d'un compte chez FINSECUR, les conditions de règlements des Conditions Générales de vente FINSECUR s'appliquent.

Dans le cas où la prestation de formation est vendue seule et unique à un client ne disposant pas d'un compte FINSECUR, la prestation est payable à la commande.

En cas de non règlement de la prestation, FINSECUR se réserve le droit d'annuler sans dédommagements la session de formation.

Annulation ou report

Toute demande d'annulation ou de report par le client peut être faite sans frais si cette annulation parvient à FINSECUR, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 62, rue Ernest Renan 92000 NANTERRE à l'attention du service Formation, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

FINSECUR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, absence du formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà versées.

Support pédagogique

Les supports pédagogiques, quels qu'ils soient, sont strictement personnels à FINSECUR et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de FINSECUR ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de FINSECUR.

Responsabilité

FINSECUR s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

Conditions restrictives

FINSECUR se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Clause attributive de juridiction

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de la cour d'appel de Versailles sera seul compétent.

SGS



CERTIFICAT N° 01021
VERSION 1

FINSECUR
62 Rue Ernest Renan
92000 NANTERRE

N° de déclaration : 11921821092

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :



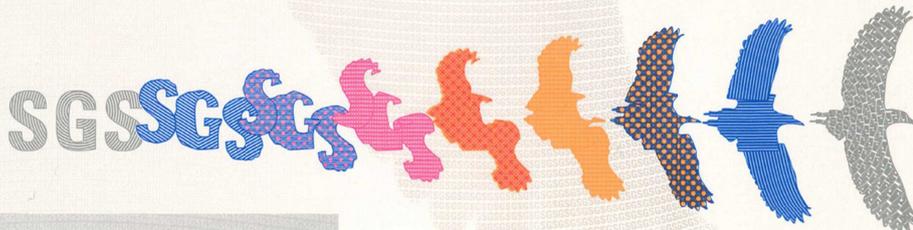
Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :
Les actions de formation

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
Délivré le : **23/11/2021**
Valable jusqu'au : **22/11/2024**

Le Directeur Certification



Ce document comporte 1 page(s)

SGS ICS France
29, avenue Aristide Briand
F-94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone +33 (0)1 41 24 86 54
Fax +33 (0)1 41 24 89 96

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait